

## ENTRETIEN PROFESSIONNEL DES PERSONNELS SCIENTIFIQUES

La campagne d'évaluation des personnels scientifiques est ouverte.

L'entretien est réalisé par le supérieur hiérarchique direct, le N + 1, quel que soit son grade. L'autorité hiérarchique, le N + 2, doit viser l'entretien et peut y apporter des précisions.

Le supérieur hiérarchique direct, chargé de conduire l'entretien professionnel, vous transmet au moins 8 jours avant l'entretien la fiche d'entretien et la fiche de poste. Si cette fiche n'existe pas, elle devra être créée.

Vérifiez votre fiche de poste qui doit être individuelle et doit mentionner vos fonctions principales et secondaires (par exemple vos fonctions de formateur – personnes ressources).

Vos fonctions permettent de situer votre niveau d'IPTS.

**Rappelons que le SNAPATSI a obtenu l'augmentation du nombre des ASPTS éligibles au niveau 2 de l'IPTS. Notamment, les ASPTS chef de SLPT ou adjoint, chef de GEC ou adjoint, chef de BT ou adjoint, formateur, personne ressource, correspondant qualité... ont accès à l'IPTS de niveau 2.**

Cet entretien doit servir à faire le bilan de votre travail sur l'année et de vos difficultés. C'est un moment de dialogue permettant un large échange sur vos réalisations et les obstacles que vous pouvez rencontrer dans votre travail.

Vous devez indiquer vos souhaits de formation. Faites apparaître vos besoins même si vous avez déjà demandé une formation et qu'elle ne vous a pas été proposée. Le recensement des demandes permet à l'administration de connaître les besoins pour la préparation des plannings de formation de l'année suivante.



### BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque  
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20  
Fax. 01.44.53.01.14

[snapatsi@snapatsi.fr](mailto:snapatsi@snapatsi.fr)

## Le SNAPATSI vous informe !